RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 40050
Numéro SIREN : 310 246 632
Nom ou dénomination : ABEILLE ROYALE

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2022 sous le numéro de dépôt 1102

**ABEILLE ROYALE**
**SAS au capital de 100 000 euros**
**Siège social : 4 Avenue de Bordeaux**
**45490 CORBEILLES EN GATINAIS**
**310 246 632 RCS ORLEANS**

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2020 APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

## PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'Assemblée Générale ordinaire a eu lieu le 30 Mars 2020 à 18 heures, au siège social.

L'Assemblée est présidée par le Président : Madame Emilie DURAND.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2019.
- Les rapports du commissaire aux comptes.
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels.
- Affectation du résultat,
- Expiration du mandat de Commissariat aux Comptes

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

**PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES**
L'assemblée Générale approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019, se soldant par un bénéfice de 29 517 €

**DEUXIEME RESOLUTION-AFFECTATION DU RESULTAT**
Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 29 517 € en intégralité aux « réserves facultatives ».

**TROISIEME RESOLUTION-EXPIRATION DU MANDAT**
Lors de cette Assemblée générale, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissariat aux comptes.

Le Président

